Janvier 2011

Inf'Auzouville

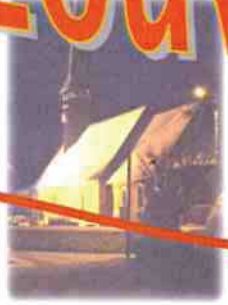

Téléthon

Un groupe de bénévoles a mis ses talents artistiques au service du téléthon au profit de l'Association française contre les myopathies (AFM), pour financer des projets de recherche sur les maladies génétiques. Cette soirée placée sous le signe de la solidarité et la fantaisie a permis de récolter 907 €

Un grand merci à tous les participants, bénévoles et généreux donateurs

Le mot du Maire

L'aube de cette nouvelle année permet à notre équipe de vous délivrer dans ce périodique « Inf'Auzouville » des informations sur la vie municipale pour l'année écoulée. Il témoigne d'une action communale et intercommunale fournie et d'activités associatives nombreuses et variées. Je félicite tous les bénévoles et le personnel communal pour leur participation. Qu'elles soient sportives, culturelles ou simplement festives, les activités associatives sont des moments de rencontres indispensables dans une société où l'individualisme s'accroît.

L'équipe municipale constate chaque année la diminution de notre capacité financière, les charges augmentent de façon significative et les dotations de l'état n'évoluent pas dans les mêmes proportions. Comme les pages suivantes le décrivent, nous continuons néanmoins à agir pour rendre notre village toujours plus accueillant, améliorant le cadre de vie des anciens habitants comme des nouveaux à qui je souhaite la bienvenue. Ils sont invités ainsi que tous les Auzouvillais et Auzouvillaises à nous retrouver nombreux dans notre salle polyvalente le **vendredi 14 janvier 2011 à 18h30** pour faire le bilan de l'année passée et envisager l'avenir.

Nous partagerons ensuite la traditionnelle galette et lèverons ensemble le verre pour la nouvelle année.

Toute l'équipe Municipale
vous souhaite pour l'année 2011
Santé, prospérité et bonheur

chaleureusement William PILLON

Les membres des associations, les bénévoles, le personnel communal vous présentent tous leurs vœux pour l'année 2011.
Que cette année nous permette de partager dans la bonne humeur de nombreux moments de convivialité.
C'est avec plaisirs que les nouveaux habitants sont invités à rejoindre les associations

Les travaux 2010

Cimetière
Le nouveau cimetière a été réceptionné ainsi que la voirie d'accès à l'église, le nouveau parvis et la sente piétonnière de la résidence du Manoir.
Dans l'ancien cimetière, portail et portillon seront posés très prochainement, les piliers vétustes ont été rénovés et l'entrée élargie.

Voirie :
Ça y est ! La sente des Passeux et la sente des Ecoliers sont désormais remises en bon état et les riverains non desservis par le ramassage des ordures ménagères, sont dotés de conteneurs roulants qu'ils déposeront à l'endroit indiqué et aménagé.
L'écoulement des eaux de ruissellement a été traité.
L'aménagement de sécurité de l'Impasse des Fonds a été réalisé, le traitement des eaux de ruissellement y a été pris en compte ainsi que la remise à niveau de la voirie et de la placette de retournement.
De nombreuses reprises d'enrobé ont été réalisées sur le territoire de la commune.
Des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération, conformes à la réglementation, ont été posés.
Tous ces travaux ont été ordonnés par la Communauté de Communes dans le cadre de son programme 2010.

Illuminations 2010 :
Le remplacement des anciennes guirlandes (traversées de route) a débuté. Trois crosses ont été posées.

Ecoles :
A la rentrée scolaire, deux classes ont été dotées de nouvelles chaises adaptées à la taille des enfants et conçues pour faciliter les tâches de nettoyage des classes.

Atelier communal :
Plusieurs réunions ont été nécessaires pour faire part de nos souhaits au Maître d'œuvre.
Le permis de construire a été déposé et l'appel d'offres va être lancé avant la demande de subvention auprès du Conseil Général (nouvelle réglementation quant à l'attribution des subventions)
Les différents concessionnaires ont été sollicités (ERDF, Eau, France Télécom..) afin d'étudier le projet de raccordement aux différents réseaux, en tenant compte de la proximité de la salle polyvalente.
Ce projet a été présenté aux différentes associations, aux employés communaux et aux commissions communales.

Composteurs :
Tous les habitants qui en ont fait la demande, ont été dotés d'un composteur à l'automne.(34 pour notre commune).
Une deuxième commande est prévue, ne tardez pas !

Délibérations du conseil municipal

Conseil de 5 novembre 2010

Convention ATESAT, renouvellement :
La commune bénéficie depuis janvier 2007, de l'aide de l'ATESAT, (Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) cette aide est formalisée par une convention qui arrive à terme le 03 janvier 2011.
Rappel des missions de cet organisme:
- l'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation
- l'assistance pour l'entretien et les réparations de voirie, la programmation des travaux, la conduite des études, la passation des marchés de travaux.
- la gestion du tableau de classement de la voirie.
- l'assistance diagnostic sécurité routière.
- l'assistance pour l'élaboration du programme d'investissement de la voirie. - les conseils sur la faisabilité d'un projet en aménagement et habitat durable.
- etc …
Le coût estimatif annuel de la mission est d'environ 240.00 €.
Le conseil municipal autorise M. Le Maire à renouveler cette convention.

Ecole communale, système d'alarme :
La subvention accordée pour l'acquisition d'une classe numérique était subordonnée à la mise en place d'un système d'alarme au sein de l'école.
Après étude des différentes propositions les membres du conseil pensent qu'une alarme simple avec sirène, sans transfert, ni vers les élus ni vers la gendarmerie serait suffisante, et n'engendrerait pas de frais d'abonnement à la télésurveillance.
Après délibération, le conseil municipal décide de faire la demande de devis complémentaires auprès d'entreprises spécialisées.

Acquisition d'un véhicule d'occasion :
Un administré a proposé de vendre à la commune le véhicule dont il n'a plus l'usage pour la somme de 2000.00€. Le Conseil municipal considère qu'il n'est pas opportun d'acquérir ce véhicule au vue de la faible utilisation que pourrait en faire tant les associations que les services municipaux et qu'en cas de besoin la location pourrait être une solution.

Jardinière le long de l'école :
Le conseil municipal donne son accord pour aménager ces jardinières au prix le mieux adapté. Dans le devis établi par l'entreprise Créavert le cubage de terre de bruyère semble trop important, d'autres devis, notamment celui de l'entreprise Dupuis ne nous sont pas encore parvenus.

Arbre de la liberté :
A la rentrée, les enseignants nous ont informé qu'ils auraient souhaité revoir l'aménagement de la cour de récréation afin d'y implanté des éléments ludiques. Cet aménagement imposerait le déplacement de l'arbre de la liberté. Un devis a été présenté par l'entreprise Créavert pour un montant de 5414,89€ TTC.
Après discussion, il ressort qu'il est inutile de déplacer cet arbre, tant que le projet d'aménagement n'est pas finalisé.

Questions diverses :
Les jardinières installées rue du Vaussier, en face du restaurant scolaire, ne sont-elles pas sur le domaine public? La vérification faite par rapport à l'alignement des autres riverains ainsi qu'aux bornages retrouvés, montre que le riverain empiète sur le domaine public. Une rencontre va être organisée avec celui-ci dans le but de trouver un accord et de corriger ce désagrément.

Entretien des espaces communaux?
De juin à octobre, la commune a utilisé, deux jours par semaine, les services d'Horizon Emploi pour l'entretien d'une partie des espaces verts, la réflexion en cours à ce sujet se poursuit notamment sur les interrogations suivantes :
- doit-on renouveler cette expérience ?
- doit-on acheter du matériel neuf?
- doit-on embaucher un nouvel agent communal ?
- doit-on faire appel à une entreprise extérieure ?
- etc ….

Club des bons amis (Repas des Ainés)

L'Association exprime ses remerciements très chaleureux au groupe d'acteurs et actrices inter-générations, à la Chorale, à Mélody-Rétro, et à tous les bénévoles, qui apportent leur précieux concours dans les activités du Club, merci également à la Municipalité pour la mise à disposition de la salle polyvalente.

Le groupe Mélody-Rétro

L'équipe de serveuses

Le Club vous adresse tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année

Nos doyens

Premières manifestations 2011

Jeudi 6 Janvier à 14 h. Rencontre bimensuelle
Jeudi 20 Janvier à 14 h. Assemblée générale du club
Dimanche 3 Avril à 15 h. Thé Dansant (Orchestre Samedi au Soleil)

Chorale des Bons Amis

Les répétitions de chant ont lieu le vendredi de 10 à 12 h. salle polyvalente
N'hésitez pas à nous rejoindre, bienvenue aux nouveaux membres.

ANIMATION VILLAGE

Le loto

Le 3 octobre, de nombreux joueurs sont venus passer un moment dans la bonne humeur et ont remportés de nombreux lots dont un GPS. Le changement d'horaire semble être apprécié des participants

La soirée paella

Le 23 octobre 2010, 150 personnes ont passé une agréable soirée dans la convivialité en dégustant une bonne paëlla.
Le repas et la musique ont été appréciés de tous. Nous réfléchissons à d'autres soirées à thème, n'hésitez pas à nous rejoindre et à nous faire part de vos idées.

L'arbre de Noël

Les bénévoles ont encore rivalisé de courage et de patience pour préparer un spectacle

Les enfants sont toujours prêt à monter sur les planches

Le public nombreux a apprécié un spectacle très réussi

Fidèles au rendez-vous, nos amis les

Et pour finir le plus attendu des participants

Avis à ceux qui n'ont pu assister au spectacle de Noël

Les jouets sont disponibles en Maire aux heures de permanence jusqu'au 31 janvier 2011, après cette date ils seront remis à une œuvre caritative.

Bibliothèque

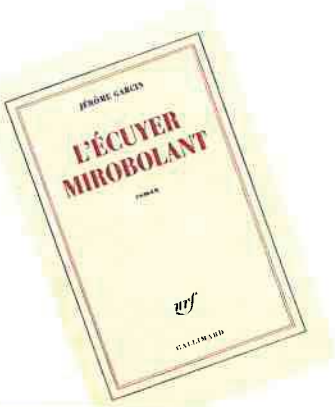

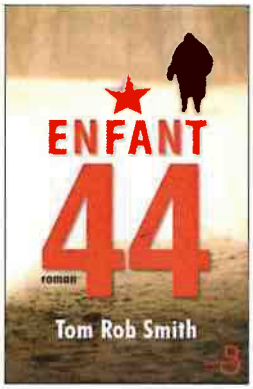

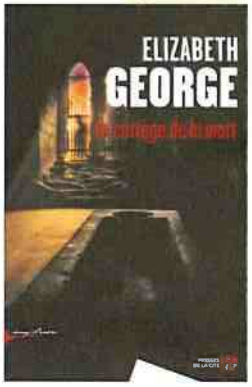

Venez-découvrir les nouveautés!!

Horaires d'ouverture:
Mardi de17 h à 18 h
Mercredi de 17 h à 18 h
Vendredi de 17h à18 h (sauf pendant les vacances scolaires)
Samedi de 10 h 30 à 12 h 15

Inscription gratuite

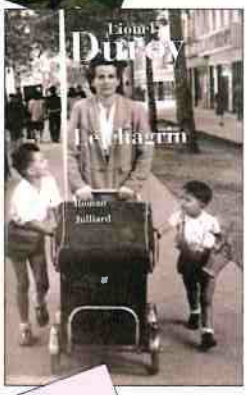

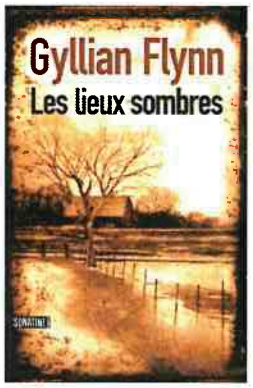

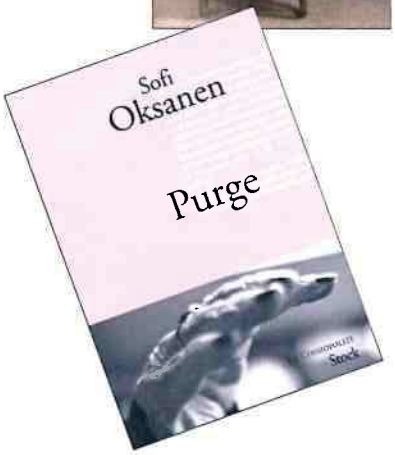

Bébés lecteurs

Nos bébés lecteurs toujours très actifs!!!
Rendez-vous dans la salle du conseil chaque dernier samedi du mois à partir de 11h15.
Devant le succès rencontré par les bébés lecteurs nous serions ravis d'agrandir notre équipe pour mieux encadrer cette activité et même l'étendre aux enfants de plus de 3 ans scolarisés
Contactez Danny Morsard ou Aude Bobbia.

Vous pouvez également venir observer cette animation lors de la prochaine séance. Il n'y a pas d'engagement dans la durée. Nous sommes tous des bénévoles

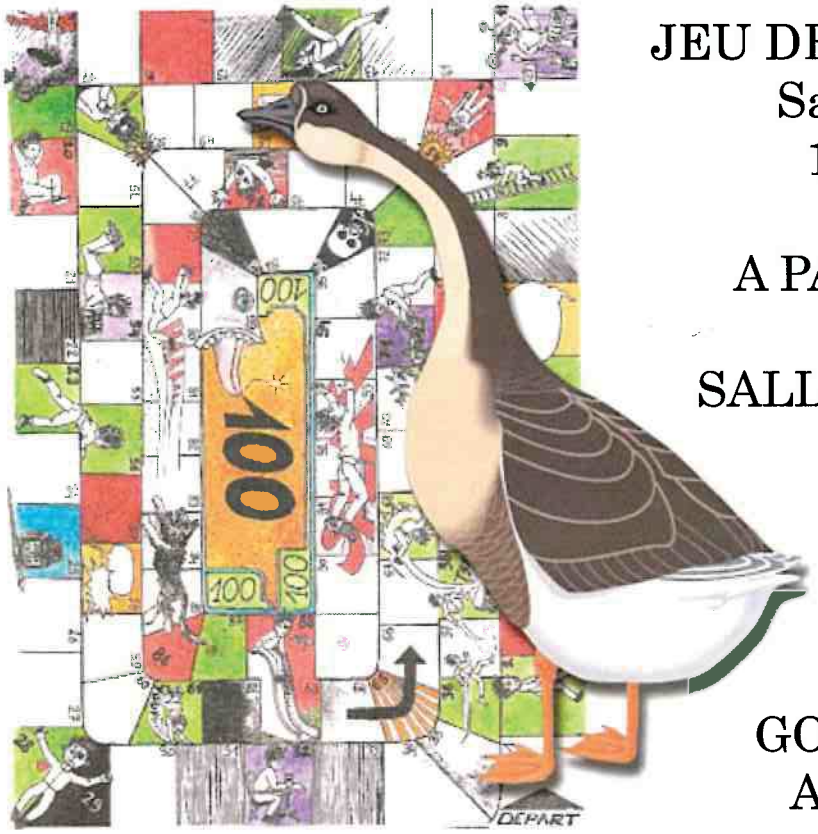

JEU DE L'OIE GEANT
Samedi 5 Février
14h30 – 17h00

A PARTIR DE 8 ANS

SALLE POLYVALENTE

GOUTER OFFERT
APRES LE JEU

Nos amis les chiens

Chien de compagnie, chien de garde, chien de chasse, nos amis à quatre pattes sont de fidèles compagnons auxquels toute une famille s'attache.

Chien errant, chien divaguant, chien menaçant, chien aboyant, chien mordant, chien "crottant", nos toujours amis à quatre pattes sont alors source de conflit de voisinage. Ils deviennent source de nuisances.

Aussi faut il rappeler aux propriétaires de ces animaux qu'ils sont entièrement responsables, civilement et pénalement, des conséquences de toutes ces nuisances, voire de ces dangers.

L'article R. 1336-7 du code de la santé publique prévoit des sanctions pénales en cas de bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par l'un des critères suivants : sa durée, sa répétition, son intensité.
Les aboiements répétitifs peuvent donc être considérés comme un « trouble anormal de voisinage ». Il faut savoir que le constat par les agents assermentés de la nuisance occasionnée (huissier, policier) ne nécessite aucune mesure acoustique : une constatation auditive suffit.
Ce délit, qu'on peut donc qualifier de « tapage diurne », est passible d'une contravention de 3ème classe
Art. L.211-23 du Code rural: est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou (L. n°2005-157 du 23 févr. 2005, art. 125) « de la garde ou de la protection du troupeau », n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Des registres à l'arbre généalogique...

C'est d'abord et principalement grâce aux registres paroissiaux et d'état civil qu'il est possible de retrouver la trace de ses ancêtres, et d'établir sa filiation. L'acte le plus important en généalogie est l'acte de mariage. Il assure le lien effectif entre les générations et donne, dans un seul acte, les noms et âges des ascendants, du mari et de la femme.
Aux Archives départementales, vous pouvez consulter les registres paroissiaux et les registres d'état civil de plus de 75 ans.

Registres paroissiaux, de l'état civil et transcriptions

L'ordonnance de Villers-Cotterêts, en 1539, a rendu obligatoire l'enregistrement des actes de baptêmes, de mariages et de sépultures par les curés, sur des registres. Ces dispositions n'ont été suivies ni immédiatement ni uniformément dans l'ensemble du royaume et ce n'est véritablement qu'après 1667, grâce à l'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye, que l'enregistrement et le dépôt au greffe sont devenus réguliers.

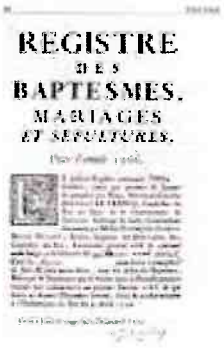
REGISTRE
DES
BAPTESMES,
MARIAGES
ET SEPULTURES.

Les baptêmes, mariages et sépultures (BMS) devaient être inscrits chronologiquement sur le registre paroissial, tenu en double exemplaire (la minute et la grosse). Un exemplaire restait dans la paroisse, l'autre était déposé chaque année au greffe du juge royal.
Il existe donc encore aujourd'hui deux séries de registres paroissiaux :
- les exemplaires autrefois dans les paroisses sont conservés aujourd'hui dans les archives communales, ou départementales ;
- les exemplaires du greffe du juge royal sont conservés aux Archives départementales.

Les registres de l'état civil

Les décrets des 20-25 septembre 1792 ont institué l'état civil moderne en le laïcisant puisque la tenue des registres de naissances, mariages et décès (NMD), complétés par des tables annuelles et décennales, a été transférée aux municipalités, le maire devenant officier d'état civil.
A partir de 1804, les mentions marginales apparaissent sur les registres. Ce sont des annotations portées en marge des actes pour signaler toute modification de l'état civil de la personne : mariage, divorce, reconnaissance, adoption, décès.... Ces éléments d'information sont d'une grande importance dans la recherche généalogique.
Les décrets de 1792 imposaient le dépôt par la municipalité des doubles des registres aux greffes des tribunaux. Il existe donc aujourd'hui deux collections de registres d'état civil :

- les registres originaux, conservés, quand ils ont plus de cent ans, par les archives communales ou départementales;
- les doubles, détenus par les tribunaux de grande instance puis versés, quand ils ont plus de cent ans, aux Archives départementales.

Voilà pourquoi les Archives départementales conservent une collection complète de tous les registres paroissiaux et de tous les registres d'état civil de plus de cent ans pour toutes les communes, et souvent la collection, dite communale. A noter que les registres des deux collections, surtout pour les périodes les plus anciennes, sont rarement des copies conformes et qu'on a tout intérêt à les solliciter toutes deux pour combler leurs lacunes respectives. D'où l'intérêt de consulter le répertoire de l'état civil.

Les transcriptions

Ce sont les actes de l'état civil inscrits dans des registres hors du délai légal des trois jours (par exemple pour des Français vivant à l'étranger), ou des jugements d'adoption reproduits sous une forme particulière dans un registre d'état civil, afin d'en organiser la publicité ou de créer un acte d'état civil.

Comment retrouver un acte ?

Pour retrouver un acte, il faut connaître sa date et la commune ou la paroisse dans laquelle il a été établi.
Pour retrouver la date précise d'un acte, vous disposez de tables par ordre alphabétique des noms. Les tables décennales de l'état civil sont très fiables. Les tables des registres paroissiaux, souvent annuelles, moins sûres, sont aussi d'un maniement moins aisé.

Pour aller plus loin
Les registres de catholicité:
Les paroisses ont continué après 1792 à tenir des registres de baptêmes, bénédictions nuptiales et sépultures, qu'on appelle des registres de catholicité. Pour les catholiques, ces registres peuvent compléter l'information présente dans les registres d'état civil. Certains de ces registres ont été déposés aux Archives départementales.

Puits et forages privés

Depuis le **1er janvier 2009**, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un **ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'**usage domestique doit **déclarer** cet ouvrage ou son projet en mairie. (loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA))
Qu'est ce qu'un forage à usage domestique?
Selon le décret n°2008-652 du 2 juillet 2008, il s'agit d'un puits ou forage destiné à prélever une eau nécessaire aux besoins usuels d'une famille, c'est-à-dire:

> les prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes.;
>
> en tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m3 d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs.

Pour les forages existants?
Les ouvrages existants au 31 décembre 2008 doivent être déclarés avant le 31 décembre 2009.

Pour les nouveaux forages?
Tout nouvel ouvrage réalisé depuis le 1er janvier 2009 doit faire l'objet de cette déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux.

Comment faire pour déclarer?
La déclaration devra être réalisée en remplissant le formulaire disponible en ligne sur le site http://www.forages-domestiques.gouv.fr/. Il faudra reprendre:
les caractéristiques essentielles de l'ouvrage de prélèvement,
les informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevée.

Ce formulaire devra être déposé à la mairie de la commune concernée.

Renseignements utiles

Mairie

Tél : 02.35.23.40.67, **Fax :** 02.35.02.01.09
Adresse email : mairie-sg.auzouville.sur.ry@wanadoo.fr

Heures d'ouverture :

MARDI Secrétariat de 9 heures à 11 heures
Permanence de 17 heures 30 à 19 heures 30
JEUDI Permanence de 17 heures 30 à 19 heures 30
SAMEDI Permanence de 10 heures à 12 heures

Aide sociale

- Allocation Adulte Handicapé, Allocation compensatrice pour tierce personne, A.I.P.A pour les soins infirmiers à domicile, Aide Personnalisée d'Autonomie (APA), Aide Ménagère, Travailleuse Familiale :

la Mairie n° tel : 02 35 23 40 67
Mme Fressard (correspondante ADMR) n° tel : 02 35 23 46 96
Assistante sociale, PMI de Buchy n° tel : 02 35 34 31 06

- **AIDE FAMILIALE A.D.M.R** Départementale..... ..**n° tél : 02.32.93.90.90**
Rue Ernest Delaporte 76710 Montville
A.D.M.R. Auzouville sur Ry : **n° tél : 02.35.91.96.16**
(Responsable communale Mme Jocelyne FRESSARD n° tél : 02.35.23.46.96)

- **ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES , A.I.P.A**.....n° tél : 02.35.08.39.53
Siège Social : Centre Hospitalier Durécu-Lavoisier , Darnétal

- **Mission Locale** 77 Rue Sadi Carnot, Darnétal.....n° tél : 02.32.12.31.59
siège social : 7 avenue Champlain,76100 Rouen n° tél : 02.32.81.63.75

- **C.A.U.E.** *5 rue Louis Blanc à ROUEN* .....n° tél : 02.35.72.94.50 Conseil gratuit en architecture

CLIC (Centre local d'information et de coordination de Buchy, Clères Darnetal)

Le CLIC est un lieu d'accueil et d'écoute pour les personnes âgées et leur entourage
Vous y trouverez toutes les informations et conseils utiles sur les prestations et dispositifs mis en œuvre en faveur des personnes âgées (services à domicile, structures d'hébergement, aides financières, portage de repas,...) ainsi qu'une orientation et un accompagnement dans vos démar-

Accueil principal

Centre Hospitalier Durécu Lavoisier
116 rue Louis Pasteur
76160 DARNETAL
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h
☎02 35 07 06 94
Fax 02 35 88 42 23
clicbuchycleresdarnetal@fede76.admr.org

Permanences locales

Maison des Associations BUCHY
Le mardi de 9h à 12h30
☎02 35 23 63 17

Mairie de Montville
Le jeudi de 8h30 à 12h
☎02 32 93 91 07

Les Locations de salles

Nous comptons sur la bienveillante compréhension de tous pour éviter les bruits extérieurs après 22 heures.

Ancienne salle des fêtes: *(Restaurant scolaire)*

- 2 jours (fin de semaine) : **190 €**
- 1 jour férié en semaine : **120 €**
- Vin d'honneur : **80 €**

Pas de location de vaisselle par la commune.

Salle polyvalente

- 2 jours (fin de semaine) : **350 €**
- 1 jour férié en semaine : **250 €**

La location de la demi-salle est supprimée

Possibilité de louer de la vaisselle pour 150 personnes au prix de 1 € le couvert.

La salle polyvalente est louée aux habitants d'Auzouville et hors commune.

Décharge du THIL

De 9h à 11h45 Pour le Dépôt de terre et végétaux uniquement

Samedi 19 Mars
Samedi 02 - 16 - 30 Avril
Samedi 14 - 28 Mai
Samedi 11 - 25 Juin
Samedi 09 – 23 Juillet
Samedi 06 – 20 Août
Samedi 03 – 17 Septembre
Samedi 01 – 15 – 29 Octobre
Samedi 12 Novembre

Déchetterie de Darnétal et Boos

Horaire d'ouverture :

Pour Darnétal :

Lundi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Vendredi de 14h45 à 17h30.
Mardi fermé

Pour Boos :

Lundi - mercredi - vendredi - samedi de 9h00 à 11h55 et de 14h à 18h30,
Mardi et jeudi de 9h à 11h55.

Se munir d'un justificatif de domicile.

Pour les jours fériés : toutes les déchetteries sont fermées. Exceptionnellement la déchetterie de Rouen est ouverte le 8 mai, le jeudi de l'ascension et le 1er novembre.
Pour les professionnels, la déchetterie quai du Pré aux Loups à Rouen est ouverte 7 jours / 7 jours de 8 h à 19 h.
Avant de vous y rendre, contacter l'Agglo.
Renseignements : Pôle des déchets de la Communauté d'agglomération rouennaise
Tél. 0 800 021 021

Agenda

Vendredi 14 janvier	Galette des Rois, pot de l'amitié et vœux du Maire
Samedi 29 janvier	Jeu de l'Oie pour les enfants (Bibliothèque)
Samedi 12 février	Repas du CCAS
Mercredi 9 mars	Défilé des Enfants (Animation Village)
Dimanche 3 avril	Thé Dansant (Club des Bons Amis)
Dimanche 8 mai	Commémoration de la Libération (Anciens Combattants)
Dimanche 22 mai	Fête des Saveurs (Association du Four à Pain)
Dimanche 26 juin	Fête de la Musique (Animation Village)
Samedi 13 août	Foire à Tout (Animation village et bénévoles)
Lundi 15 août	Fête Patronale (Animation Village, municipalité et bénévoles)
Samedi 17 septembre	Méchoui (Animation Village)
Le 01 **ou** 02 octobre	Loto (Animation Village)
Le 15 et 16 octobre	Exposition de peinture (Animation Village)
Dimanche 6 novembre	Spectacle de Théâtre (Club des Bons Amis)
Vendredi 11 novembre	Armistice (Anciens Combattants)
Samedi 19 novembre	Repas des Aînés (Club des Bons Amis)
Samedi 17 décembre	Noël des Enfants (Animation Village, municipalité et bénévoles)

Etat Civil

Naissances

Mathéo GUEGUEN le 10 novembre 2010
Inès LAMOTTE le 20 novembre 2010
Maëlle DERENNES le 26 novembre 2010
Léo FLEURY le 16 décembre 2010

Tri sélectif

La Communauté de Communes du Plateau de Martainville se distingue par un bon taux de tri sélectif, ce qui permet de baisser le taux de la taxe sur les ordures ménagères.

Il faut continuer et amplifier ce geste citoyen.
Des sacs sont à votre disposition en Mairie:

Sacs jaunes (anciennement bleus) pour les papier, cartons, … qui sont collectés en porte à porte.

Sacs pour déchets verts pour vous faciliter le transport vers une déchetterie.

Ce bulletin est une publication gratuite destinée aux habitants de la commune d' Auzouville sur Ry.
Il est élaboré à l'initiative du conseil municipal,

Directeur de publication : Le Maire

Chargé de la rédaction : la commission communication

Les rédacteurs : Les élus municipaux, les associations, les habitants

Impression : Alpha-Copy 32 rue St Eloi 76000 ROUEN

Distribution : Les agents communaux, les élus.